

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
ILLE ET VILAINE**

**COMMUNE DE
LA SELLE-EN-LUITRÉ**

Nombre de Conseillers :

En exercice	13
Présents	9
Votants	11

Date de la convocation :

2 novembre 2022

Date d'affichage

2 novembre 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le 8 novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **M. Denis CHOPIN**, maire.

Etai^{ent} présents : Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Florence GELOIN, Loïc CARRE, Adjoints, David GILBERT, Nathalie BRILLARD, Isabelle JEHAN, Guillaume LALOE, Christèle HARDY Conseillers.

Etai^{ent} absents excusés : Maëlig LE DU a donné son pouvoir à Florence GELOIN, Pierrick BARON a donné son pouvoir à Franck BRYON, Catherine DOMAGNE, Denis TALIGOT

Secrétaire de séance : Florence GELOIN

Mme Catherine DOMAGNE est arrivée au cours de la séance à 20h32 (Point n°9)

Mr Denis TALIGOT est arrivé au cours de la séance à 20h42 (Point n°12)

OBJET DE LA DELIBERATION N°97/2022 : **RAPPORT ACTIVITES 2021 SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE D'ILLE-ET-VILAINE (SDE)**

Monsieur Le Maire fait une présentation synthétique du rapport d'activité 2021. Celui-ci rappelle les principales missions du SDE et cite quelques chiffres-clés. Il est disponible en mairie et peut être consulté par chaque élu.

Garant du service public de l'électricité et acteur de la transition énergétique, le SDE crée en 1964 est un syndicat mixte composé de 333 communes dont Rennes Métropole.

Il a délégué depuis, 1992, via un contrat de concession, la gestion et l'exploitation du service aux concessionnaires, ENEDIS pour la distribution électrique et EDF pour la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés.

Outil de proximité il accompagne les collectivités dans l'aménagement de leurs territoires en contribuant à la modernisation des réseaux électriques dans les communes rurales et à leur dissimulation pour l'ensemble des communes.

Les missions :

- Réduire les consommations énergétiques :
 - Rénover et assurer la performance des installations d'éclairage public
 - Sensibiliser la population
 - Participer à la maîtrise des consommations d'énergie des collectivités
- Améliorer l'efficacité énergétique :
 - Améliorer les performances du réseau de distribution de l'électricité
 - Développer le réseau gaz
 - Promouvoir et développer la mobilité bas carbone (électrique, gaz, hydrogène)
 - Optimiser le réseau grâce aux NTIC (Smart gris réseaux)

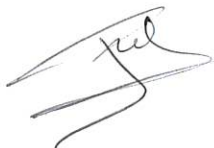
- Développer les énergies renouvelables :
 - Assurer le développement d'Energ'IV
 - Initier des achats d'énergies renouvelables groupés
 - Solariser les communes et favoriser le développement de boucles d'autoconsommation
 - Développer et accompagner des projets de réseau de chaleur
- Développer les relations aux usagers : participer à la démocratie participative
 - Faciliter la participation des représentants des usagers à la vie des services publics locaux (CCSPL)
 - Soutenir et accompagner des projets décentralisés de coopération internationale
 - Assurer le suivi des réclamations
 - Participer à la lutte contre la précarité énergétique
- Mutualiser les moyens et les expériences :
 - Organiser des groupements d'achat énergie pour les collectivités
 - Accompagner la réalisation des PCRS
 - Accompagner les EPCI sur la voie de la transition énergétique
 - Contribuer activement au développement du PEBreizh
 - Participer à la vie des réseaux
- Assurer le contrôle de la concession
 - Concession d'électricité
 - Concession de gaz
- Développer des moyens généraux adéquats
 - Contrôler la perception de la taxe de la consommation finale d'électricité
 - Se doter de systèmes d'information performants
 - Développer des services supports compétents

Après en avoir délibéré, à la majorité des présents, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** du rapport mis à la disposition du public.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le secrétaire de séance, Florence GELIN



Pour extrait conforme au registre,
Le Maire, Denis CHOPIN

